

Nicolas, seigneurs du Bois-Jolland en Saint-Nazaire

Les Nicolas sont une famille anciennement implantée en la paroisse de Saint-Nazaire où ils possèdent la seigneurie du Bois-Jolland. Ils disparaissent dans la première moitié du XV^e siècle.

En 1392, Jean Nicolas rend aveu de ce qu'il tient de Jean Malor, seigneur de Marsaint (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 557).

En 1407, Pierre Nicolas, seigneur du Bois-Jolland, rend aveu à la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 79). Il épouse Marguerite de Kercabuz, qui, veuve, se remarie avec Jean de Cleuz. De son premier mariage est issue une fille Sibille, sans doute seule héritière, qui s'unit à Gilles Le Gentil (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484, du 10 juillet 1438).

Gilles Le Gentil disparaît avant le 6 septembre 1425, puisqu'à cette date, Sibille, sa veuve, déclare tenir à foi, hommage et rachat du seigneur de Saint-Nazaire, l'« herbergement », du Bois-Jolland, bois et garenne, quelques terres et rentes (20 livre 6 deniers 2 gélines) relevant à foi, hommage et rachat de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 97 v°-98). Elle déclare encore, le 12 novembre 1426, des vignes tenues de la seigneurie d'Escoublac (*ibid.*, E 1227/4) et, le 16 octobre 1450, à nouveau l'« herbregement » du Bois-Jolland, quelques terres et quelques rentes (34 sous, 1 denier, 1 truellée d'avoine, 1 géline) (*ibid.*, 1 E 684, f° 28 v°).

Un minu du 10 juillet 1438 rendu par Gilles Le Gentil, fils de Jean Le Gentil et de Sibille Nicolas, précise les héritages de Sibille qui ont été anoblis par le duc : 56 œillettes comprenant 196,5 aires et 26 hommées de vigne ; et encore d'autres biens venant de son père Pierre Nicolas et que tient Maguerite de Kercabuz sa veuve, en douaire, soit 49 aires de salines et 12,5 hommées (*ibid.*, B 1484).

La seigneurie du Bois-Jolland passe ensuite aux Du Chastel.

Alain GALLICE

